



# Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
28 février 2023  
Français  
Original : anglais

## Conseil du commerce et du développement Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

Sixième session

Genève, 10-12 mai 2023

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

### L'exploitation des données au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030

#### Note du secrétariat de la CNUCED

##### *Résumé*

La présente note porte sur le rôle que les données peuvent jouer dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). Les données et les technologies numériques sont de plus en plus essentielles pour parvenir à un développement durable et suivre les progrès accomplis à cet égard. Le secrétariat de la CNUCED évoque dans la présente note les difficultés qu'ont les pays, en particulier les pays en développement, à tirer parti des données et des flux transfrontières de données, les moyens de capter et de répartir plus équitablement les retombées de l'économie numérique, et les mesures que les pays peuvent prendre, aux niveaux national, régional et international, pour mettre les données au service du Programme 2030 et regagner le terrain perdu durant les récentes crises. Dans ce contexte, il est crucial de resserrer la coopération internationale dans le domaine de la gouvernance mondiale des données et d'intensifier les initiatives de renforcement des capacités destinées à résorber la fracture numérique et la fracture en matière de données, l'objectif étant de construire un avenir meilleur pour les personnes et pour la planète.



## Introduction

1. Les membres du Conseil du commerce et du développement ont décidé, à l'issue d'une procédure d'approbation tacite conclue le 13 juillet 2022, que le thème de la sixième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique serait « L'exploitation des données au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030 »<sup>1</sup>.

2. Les données sont devenues un atout stratégique essentiel pour relever de nombreux défis sociétaux, environnementaux et économiques et pour créer de la valeur, tant privée que sociale, tout en garantissant la protection des droits de l'homme, la paix, la sécurité et la durabilité environnementale. Si elles sont bien gérées, les données peuvent aider à surmonter des obstacles mondiaux au développement, tels que les pandémies et les changements climatiques, tout en favorisant la prospérité.

3. Il existe principalement deux manières dont les données et les flux de données peuvent contribuer aux objectifs économiques, sociaux et environnementaux du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). Premièrement, de nouvelles méthodes de collecte de données peuvent aider à mieux comprendre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) en servant de complément aux statistiques officielles, et les informations tirées des données peuvent être exploitées pour rendre les processus de décision plus efficaces et plus économes en ressources, de sorte que les politiques adoptées profitent sans attendre aux personnes et à la planète. Deuxièmement, les données peuvent également faciliter l'élaboration de diverses solutions technologiques destinées à accélérer les progrès dans la réalisation des ODD. Cependant, une gestion imprudente des données peut créer de fortes inégalités en matière de développement, compromettre le bon fonctionnement d'Internet et entraver la réalisation des ODD.

4. Le choix du thème de la session est opportun pour cinq raisons principales. Premièrement, la croissance des flux internationaux de données s'est accélérée pendant la pandémie, qui a vu la transformation numérique de nombreuses activités. En 2018, il avait été estimé que, en 2022, le volume du trafic Internet mondial serait plus élevé qu'il ne l'avait été entre la création d'Internet et l'année 2016<sup>2</sup>. Toutefois, tout le monde ne profite pas équitablement de la croissance des flux de données et des retombées de l'économie numérique : il y a des disparités aussi bien entre les pays qu'à l'intérieur de ceux-ci. De nombreux pays en développement et pays à revenu intermédiaire sont des pays « riches en données » et des producteurs majeurs de données, mais l'essentiel du trafic est concentré sur deux itinéraires, à savoir l'axe Canada et États-Unis d'Amérique – Asie et l'axe Canada et États-Unis d'Amérique – Europe (voir la figure)<sup>3</sup>. La transformation numérique en est encore à ses balbutiements, et le trafic de données devrait continuer de croître rapidement au fur et à mesure de l'augmentation du nombre de personnes et d'entreprises présentes en ligne, ainsi que de l'essor de la réalité virtuelle et augmentée, de l'Internet des objets, de la cinquième génération de réseaux de téléphonie mobile à large bande, des mégadonnées et de l'intelligence artificielle.

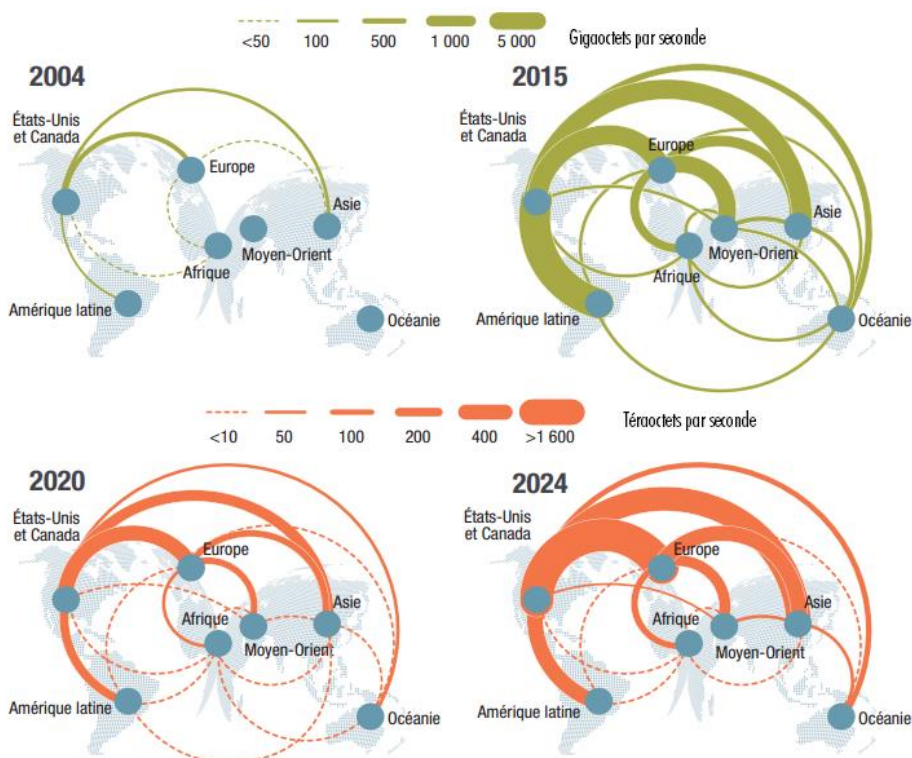
---

<sup>1</sup> La présente note est largement inspirée du Rapport sur l'économie numérique 2021 de la CNUCED (CNUCED, *Rapport sur l'économie numérique 2021 : Flux transfrontières de données et développement : À qui profitent ces flux ?* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.21.II.D.18, Genève)) (ci-après « CNUCED, 2021 »), dans lequel figurent les sources des données utilisées et les références correspondantes, sauf indication contraire.

<sup>2</sup> TD/B/EDE/5/2 ; Global News Wire, 2018, « Cisco predicts more IP[Internet protocol] traffic in the next five years than in the history of the Internet », 27 novembre.

<sup>3</sup> CNUCED, 2021, p. 19.

## Évolution de la bande passante interrégionale, certaines années



Source : CNUCED, 2021.

Notes : Un téraoctet équivaut à 1 000 gigaoctets. Les données pour 2024 sont des prévisions.

5. Deuxièmement, l'indice de développement humain, qui mesure le développement humain selon un certain nombre de dimensions clefs, a reculé pour la première fois depuis sa création en raison de la pandémie et d'autres crises. Dans plus de 90 % des pays, la valeur de l'indice a baissé en 2020 ou 2021, « ramenant le monde au lendemain de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 »<sup>4</sup>. Le potentiel d'innovation que recèlent les données et les flux de données peut aider les pays à regagner le terrain perdu dans la mise en œuvre du Programme 2030 en leur permettant d'accélérer et de mieux suivre leurs progrès.

6. Troisièmement, les changements climatiques, qui menacent de mettre encore plus en péril les moyens de subsistance des populations et la biodiversité, ont conduit le monde à un point de basculement. Dans ce contexte, les données et la transformation numérique peuvent contribuer à enrayer la dégradation de l'environnement en permettant par exemple aux pays d'améliorer la gestion de l'énergie et l'efficacité énergétique, de suivre en temps réel l'évolution des milieux naturels et de mettre au point de nouvelles technologies peu polluantes. Toutefois, la croissance de la demande de biens et services numériques pourrait aussi accélérer la détérioration de l'environnement, notamment en augmentant la demande de matières premières et la production de déchets électroniques<sup>5</sup>.

7. Quatrièmement, comme souligné dans le *Rapport sur l'économie numérique 2021*, le paysage mondial de la gouvernance des données est fragmenté, les pays adoptant différentes approches de la régulation des flux transfrontières de données et de la préservation de la sécurité des données. Il n'existe pas, à l'échelle mondiale, de définitions communes des notions de base en lien avec les données et les flux de données. Une telle hétérogénéité pourrait compromettre l'interopérabilité des mécanismes d'accès aux données et de partage de données, notamment au niveau international. Pour que la contribution potentielle des

<sup>4</sup> Programme des Nations Unies pour le développement, 2022, *Rapport sur le développement humain 2021/2022* (numéro de vente F.22.III.B.4, New York).

<sup>5</sup> Voir <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg3/>.

Note : Tous les sites Web mentionnés dans les notes de bas de page ont été consultés en février 2023.

données au développement se matérialise, les décideurs des pays développés comme des pays en développement doivent établir des cadres de gouvernance des données qui répondent aux priorités nationales sans pour autant restreindre les débouchés créés par les échanges transfrontières de données. Les capacités d'exploitation des données au service du Programme 2030 sont elles aussi inégalement distribuées, et ces disparités freinent le progrès vers une répartition équitable des retombées de l'utilisation des données.

8. Cinquièmement, l'économie numérique demeure caractérisée par une forte domination des grandes plateformes numériques, qui contrôlent de gros volumes de données et ont les moyens de valoriser ces données. Cette domination se traduit par une concentration du pouvoir de marché et peut conduire à une situation où les inégalités entre et dans les pays se creusent au lieu de se réduire. Il est donc important de réfléchir aux moyens de mettre en place une gouvernance mondiale des données tout en permettant aux pays en développement de renforcer leurs capacités nationales et de créer de la valeur à partir de leurs données plutôt que de rester essentiellement de simples utilisateurs des plateformes numériques<sup>6</sup>.

9. Dans la section I de la présente note, le secrétariat de la CNUCED décrit les principaux enjeux que soulèvent les flux transfrontières de données pour les pays en développement. Dans la section II, il examine les moyens de capter et de répartir plus équitablement les retombées de l'économie numérique fondée sur les données. Dans la section III, il évoque les mesures qui peuvent être prises, aux niveaux national et international, pour remédier aux difficultés que rencontrent les pays en développement dans le contexte de l'économie numérique. Dans la section IV, il s'intéresse aux implications des flux transfrontières de données dans le cadre de la réalisation du Programme 2030. Enfin, dans la section V, il réfléchit aux moyens de participer au mieux au débat sur la gouvernance des données afin de maximiser la contribution des données au développement.

10. La présente note s'articule autour des questions d'orientation ci-après, que les membres du Conseil du commerce et du développement ont approuvées à l'issue d'une procédure d'approbation tacite conclue le 13 juillet 2022 :

- a) Quels sont, pour les pays en développement, les principaux enjeux liés aux flux transfrontières de données ?
- b) Que faudrait-il faire pour que les avantages tirés de l'économie numérique soient répartis plus équitablement ?
- c) Quelles sont les politiques nationales et internationales et les mesures de soutien qui peuvent aider à répondre aux difficultés rencontrées par les pays en développement en matière de commerce électronique et d'économie numérique ?
- d) Quelles sont les implications des flux transfrontières de données aux niveaux régional et international pour ce qui est de la réalisation du Programme 2030 ?
- e) Comment participer au mieux au débat sur la gouvernance des données afin de maximiser la contribution des données au développement ?

## **I. Flux transfrontières de données : principaux enjeux pour les pays en développement**

11. Ces dernières décennies, l'essor rapide des technologies numériques a profondément modifié la façon dont les personnes et les entreprises interagissent, travaillent, achètent, créent de la valeur et échangent cette valeur. La transformation numérique fondée sur les données ouvre des perspectives, mais soulève aussi des difficultés, et des solutions mondiales sont nécessaires pour exploiter ses avantages tout en atténuant ses effets néfastes. Les données et les flux transfrontières de données sont de plus en plus importants pour promouvoir le développement.

<sup>6</sup> Voir TD/B/EDE/4/2.

12. Dans le contexte du Programme 2030, les données peuvent jouer deux rôles. Premièrement, des données agrégées, une fois transformées en informations numériques, peuvent servir à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des ODD (données *sur les ODD*). Il peut s'agir de données collectées au moyen d'indicateurs statistiques traditionnels, mais aussi de méthodes novatrices, fondées par exemple sur les mégadonnées ou sur l'apprentissage automatique. Ainsi, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et l'équipe spéciale sur l'exploitation des mégadonnées au service des ODD, qui relève du Comité d'experts en mégadonnées et sciences des données en statistique officielle, ont compilé des exemples nationaux d'utilisation de mégadonnées aux fins du suivi de 64 indicateurs, relatifs à 16 des 17 ODD<sup>7</sup>.

13. Deuxièmement, les données peuvent servir à mettre au point de nouvelles innovations et technologies fondées sur les données, qui reposent sur l'emploi de capteurs ou de satellites, sur l'Internet des objets ou encore sur l'apprentissage automatique, et peuvent être utilisées pour créer de nouvelles solutions destinées à remédier à des lacunes particulières dans le développement économique, social et environnemental des pays (données *au service des ODD*). En Papouasie-Nouvelle-Guinée, par exemple, l'initiative Global Pulse, menée par l'ONU en collaboration avec un fournisseur local de services de télécommunication, a abouti à l'élaboration d'un outil de suivi des déplacements de population provoqués par les tremblements de terre. La Banque asiatique de développement, pour sa part, s'emploie, avec des organismes nationaux de statistique, à développer l'utilisation de sources de données innovantes à petite échelle, qui peuvent être particulièrement utiles pour cartographier plus finement la pauvreté<sup>8</sup>. À l'avenir, les enseignements tirés de telles initiatives novatrices pourraient faciliter la conception de programmes de protection sociale plus ciblés.

14. Internet étant un réseau de réseaux, beaucoup de données circulent par-delà les frontières du pays où elles ont été produites pour être stockées, analysées et transformées en informations numériques à l'étranger, et ces flux mondiaux de données et d'informations sous-tendent la valorisation des données<sup>9</sup>. De surcroît, les caractéristiques particulières des données font que leur circulation peut favoriser leur valorisation. En effet, les données brutes, en tant que telles, ont peu de valeur ; la valeur découle de l'agrégation des données, de leur analyse et de leur transformation en informations et en solutions technologiques. Ainsi, l'agrégation de données issues de diverses sources et de différents pays peut contribuer à la réalisation des ODD. Le partage de données sanitaires pendant la pandémie a par exemple été essentiel pour étudier le coronavirus, pour mettre au point des vaccins et pour atténuer ainsi les répercussions de la crise<sup>10</sup>.

15. De plus en plus, les données et les flux de données doivent être vus comme des moyens de promouvoir la mise en œuvre du Programme 2030 et d'éclairer l'élaboration des politiques de développement, mais leur contribution au développement n'est pas garantie. Il importe de veiller à ce que la valeur créée à partir des données, tant privée que sociale, soit équitablement répartie, en prêtant une attention particulière aux groupes vulnérables, de sorte que cette valeur ne soit pas captée essentiellement par un petit nombre de pays et de grandes entreprises multinationales. Actuellement, l'utilisation des données et la transition numérique sont caractérisées par des déséquilibres de pouvoir et des inégalités, que les pays doivent résorber en adoptant des politiques à différents niveaux. Les données sont bien plus qu'une simple ressource économique, elles soulèvent également des questions liées à la vie privée et à d'autres aspects des droits de l'homme, à la sécurité nationale et à l'environnement. D'où la nécessité d'une approche intégrée et holistique de l'élaboration des politiques relatives aux données.

<sup>7</sup> Voir <https://www.unescap.org/kp/2021/big-data-sdgs-country-examples-compiling-sdg-indicators-using-non-traditional-data-sources>.

<sup>8</sup> Voir <https://www.unglobalpulse.org/project/population-displacement-estimates-from-mobile-network-data-in-papua-new-guinea/> et <https://development.asia/insight/using-machine-learning-satellite-images-map-poverty>.

<sup>9</sup> CNUCED, 2019, *Rapport sur l'économie numérique 2019 : Création et captation de valeur – Incidences pour les pays en développement* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.19.II.D.17, Genève) (ci-après « CNUCED, 2019 »).

<sup>10</sup> TD/B/EDE/5/2.

16. Dans le contexte de l'exploitation des flux transfrontières de données, on voit progressivement apparaître une fracture en matière de données, qui accentue les inégalités d'accès au numérique et de connectivité dans et entre les pays. Dans les pays à revenu élevé, 92 % des habitants utilisaient Internet en 2022, contre 36 % dans les pays les moins avancés<sup>11</sup>. Il y a aussi des disparités de débit et de prix, qui font que les utilisateurs des pays en développement ont accès à moins de données que ceux des pays développés. En moyenne, les internautes des pays à revenu élevé utilisent 17 fois plus de bande passante que ceux des pays à faible revenu<sup>12</sup>.

17. À cela s'ajoute que, du fait de la concentration du marché des données autour d'un petit nombre d'entreprises multinationales, implantées pour la plupart en Chine et aux États-Unis, certains acteurs sont mieux placés que d'autres pour accéder aux données et en tirer parti. Résultat, la fracture en matière de données se creuse aussi bien entre les pays qu'à l'intérieur de ceux-ci. Les plus grandes plateformes numériques investissent dans toutes les composantes de la chaîne de valeur mondiale des données, c'est-à-dire dans la collecte de données par l'intermédiaire de services de plateforme destinés aux utilisateurs, dans la transmission de données via des satellites et des câbles sous-marins, dans le stockage de données, ainsi que dans l'analyse, le traitement et l'exploitation de données, par exemple au moyen de technologies fondées sur l'intelligence artificielle. De tels investissements renforcent les effets de réseau et la tendance à une concentration du marché de l'économie numérique à l'échelle mondiale, cette concentration étant particulièrement forte sur certains segments, comme ceux des moteurs de recherche, des médias sociaux, du stockage en nuage, des applications mobiles et du commerce électronique. Ainsi, entre 2015 et 2022, la part de la publicité numérique dans les dépenses de publicité des cinq principales plateformes numériques est passée de 50 % à plus de 70 %<sup>13</sup>.

18. Étant donné que les technologies fondées sur les données nécessitent de gros volumes de données et d'importants flux de données, les pays très peuplés sont des sources majeures de données brutes pour de nombreuses entreprises. Beaucoup de petits pays en développement pourraient donc être désavantagés, la valeur créée à partir des données étant concentrée dans les mains d'un petit nombre d'acteurs d'envergure mondiale. Les pays en développement risquent de devenir de simples fournisseurs de données brutes et de devoir payer pour des services fondés sur des informations numériques obtenues à partir de leurs données. Une telle situation pourrait amener certains pays à vouloir limiter les flux transfrontières de données. Or les approches unilatérales peuvent avoir des répercussions néfastes sur l'économie et le développement des pays concernés, et restreindre leurs débouchés commerciaux, notamment l'accès à des marchés internationaux plus vastes ou à des facteurs de production plus compétitifs, en particulier pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises. Par conséquent, les politiques de localisation stricte et systématique des données sont source d'inquiétude, de même, à l'inverse, que les politiques de libre circulation des données qui n'offrent pas de garanties suffisantes de sécurité et de protection de la vie privée, et ne prennent pas dûment en compte les considérations de développement économique et les impératifs de répartition équitable des retombées de l'économie numérique.

19. La plupart des pays en développement, et en particulier les pays les moins avancés, ont plus de difficultés que les pays développés à tirer parti des données, en raison notamment de la faiblesse de leurs infrastructures de données, du manque de confiance des citoyens dans Internet, de la modicité de leurs ressources financières, de l'insuffisance de leurs cadres juridiques et réglementaires, ainsi que de l'absence de stratégies nationales d'exploitation des données. Parallèlement, la plupart des pays en développement ne disposent guère de capacités suffisantes pour passer au numérique et pour valoriser leurs données en les transformant en informations numériques.

<sup>11</sup> Union internationale des télécommunications, 2022, *Measuring Digital Development: Facts and Figures 2022* (Genève).

<sup>12</sup> Ibid.

<sup>13</sup> UNCTAD, 2021, p. 24.

20. Étant donné que les flux transfrontières de données ne peuvent être régulés efficacement au seul niveau national, une approche mondiale et équilibrée de la gouvernance des données est souhaitable pour que les données contribuent pleinement à la mise en œuvre du Programme 2030 et que l'être humain soit au centre des préoccupations. Il importe donc que les pays en développement participent aux débats sur la gouvernance mondiale des données, qui sont actuellement dominés par les pays développés et par les grands pays émergents. L'approche de la gouvernance que les pays retiendront aux niveaux national, régional et international aura des incidences non seulement sur le commerce, l'innovation et le progrès économique, mais aussi sur toute une série de questions liées aux droits de l'homme, à la répartition des retombées de la transition numérique, à l'application des lois, à la sécurité nationale et à la durabilité environnementale. De manière générale, la gouvernance mondiale des données devrait contribuer à mettre le partage de données au service de la création de biens publics susceptibles d'aider les pays à faire face aux grands enjeux mondiaux de développement tout en appuyant leurs priorités nationales, en particulier celles des pays en développement.

## II. Conditions préalables à une répartition plus équitable des avantages tirés de l'économie numérique

21. Les solutions fondées sur les données recèlent un fort potentiel dans le contexte du Programme 2030, mais encore faut-il exploiter ce potentiel efficacement. Pour ce faire, les pays doivent remédier à une multitude de problèmes en lien avec : la fracture numérique et la fracture en matière de données ; l'investissement dans les infrastructures ; les compétences et les capacités des acteurs de divers secteurs ; les cadres juridiques et réglementaires ; les droits liés aux données et le contrôle des données ; la politique de la concurrence et la politique fiscale, compte tenu de l'actuelle concentration du pouvoir de marché et des retombées de l'économie numérique dans les mains d'un petit nombre d'acteurs.

22. Une grande partie des retombées de l'économie numérique provient de la chaîne de valeur des données, où les données brutes sont collectées, analysées et transformées en informations numériques, qui peuvent être monétisées à des fins commerciales ou utilisées à des fins sociales<sup>14</sup>. L'accès aux données et aux technologies numériques est le premier maillon de la chaîne de valeur des données et la première condition préalable à une répartition plus équitable des avantages tirés de l'économie numérique. Pour résorber la fracture numérique et la fracture en matière de données, les infrastructures nécessaires à la transformation numérique doivent être renforcées aux niveaux national, régional et international. Il s'agit notamment de mettre en place des réseaux à haut débit, d'assurer l'accès à un Internet mobile à haut débit, de créer des centres de données sécurisés et d'accroître le nombre de points d'échange Internet pour améliorer la connectivité dans tous les pays. En Allemagne, par exemple, le projet Data Economy Flagship, mené en collaboration avec Smart Africa, a pour objectif d'établir des normes de durabilité et de sécurité des infrastructures de données<sup>15</sup>.

23. Au-delà de l'accès aux données, les pays ont besoin des compétences et des capacités nécessaires pour transformer les données en informations numériques. Ces compétences et capacités sont très inégalement réparties à travers le monde. Même à l'intérieur des pays, de vastes disparités de compétences existent entre les producteurs d'informations numériques et les acteurs du secteur public chargés de réglementer l'utilisation des technologies fondées sur les données. De plus en plus de chercheurs en intelligence artificielle quittent le secteur public et les milieux universitaires pour rejoindre le secteur privé, par exemple, et cette tendance pourrait aboutir à une situation d'exode des cerveaux, qui réduirait le vivier de talents dans lequel les autorités publiques pourraient puiser pour mener des travaux de recherche sur l'intelligence artificielle, ainsi que pour assurer la gouvernance et le contrôle

<sup>14</sup> CNUCED, 2019.

<sup>15</sup> Voir <https://www.bmz-digital.global/en/overview-of-initiatives/data-economy/>.

réglementaire de l'économie numérique<sup>16</sup>. En outre, de plus en plus de ministères et organismes publics, autres que les ministères traditionnellement chargés des questions relatives aux technologies de l'information et des communications, doivent pouvoir cerner le rôle des données et de l'économie numérique pour élaborer des lois et des règlements favorables à la transition numérique et à la mise en œuvre du Programme 2030.

24. Dans la plupart des pays, il peut y avoir des possibilités de création de produits et application numériques au niveau local ou régional<sup>17</sup>. Davantage de personnes doivent donc être dotées des compétences nécessaires pour utiliser les outils fondés sur les données et mettre au point de nouveaux outils, le but étant d'accroître la captation et la création de valeur dans les pays en développement. L'un des principaux obstacles à l'essor et au bon fonctionnement du commerce électronique et de l'économie numérique est le manque de confiance des consommateurs dans les mécanismes de protection des données et dans les transactions en ligne. Il est ressorti d'une étude récemment menée dans 20 pays que le niveau de confiance dans Internet avait baissé depuis le début de la pandémie. Par exemple, entre 2019 et 2022, la part des personnes interrogées qui ont déclaré avoir globalement confiance dans Internet a chuté de 18 points de pourcentage (24 %) au Brésil, de 11 points (15 %) au Kenya et de 8 points (11 %) en Indonésie<sup>18</sup>.

25. Pour renforcer la confiance des consommateurs dans les transactions en ligne, les pays doivent se doter de solides cadres juridiques et réglementaires. D'importants progrès restent à faire à cet égard dans de nombreuses régions. Selon l'outil Global Cyberlaw Tracker de la CNUCED, 61 % des pays d'Afrique et 57 % des pays d'Asie ont adopté des lois en faveur de la protection des données personnelles et de la vie privée, et 33 pays d'Afrique sur 54 ont une législation explicite sur les transactions électroniques. En général, les capacités dans les domaines de la gouvernance, de la protection et de la sécurité des données sont assez faibles<sup>19</sup>.

26. Étant donné que la valeur des données dépend en définitive de leur utilisation, les conditions d'accès aux données et d'utilisation des données (« comment ? » et « qui ? ») auront une incidence considérable sur la répartition de cette valeur. Il n'existe pas d'approche unique des droits liés aux données et du contrôle des données ; différents pays utilisent différents modèles. L'Estonie a par exemple mis en place un système de cartes d'identité électroniques couplé à un mécanisme national d'échange de données, qui permet le partage sécurisé de données entre entités publiques et privées, de sorte que les citoyens ne doivent communiquer leurs informations qu'une seule fois. En plus d'offrir des gains d'efficacité et de contribuer à l'instauration d'un climat de confiance, ce mécanisme donne aux particuliers la possibilité de savoir qui accède à leurs données et pour quelle raison<sup>20</sup>. L'Inde, pour sa part, fonde ses infrastructures numériques sur des réseaux de consentement grâce auxquels, à l'avenir, les citoyens pourront maintenir un plus grand contrôle sur les données dont disposent des entités telles que les organismes publics, les banques ou les hôpitaux. Les particuliers pourront approuver les demandes d'accès à leurs données ou retirer à des entités l'accès à leurs données. Actuellement, le système est en train d'être déployé dans le secteur des institutions financières : les informations personnelles des citoyens sont hébergées par des agrégateurs de comptes, qui sont connectés à différentes institutions financières. Les coûts de transaction des services financiers sont ainsi réduits<sup>21</sup>. De son côté, la Suisse s'emploie à promouvoir des espaces de données fiables et l'autodétermination numérique pour améliorer l'accès aux données et renforcer le contrôle des particuliers sur leurs données personnelles<sup>22</sup>. Comme l'illustrent ces diverses initiatives, l'objectif est de permettre un partage plus efficace des données.

<sup>16</sup> R. Jurowetzki, D. S. Hain, J. Mateos-Garcia et K. Stathoulopoulos, 2021, « The privatization of AI[artificial intelligence] research(-ers): Causes and potential consequences », disponible à l'adresse <https://arxiv.org/abs/2102.01648>.

<sup>17</sup> CNUCED, 2019.

<sup>18</sup> Voir <https://www.ipsos.com/en/trust-in-the-internet-2022>.

<sup>19</sup> Voir <https://www.cgdev.org/publication/why-data-protection-matters-development-case-strengthening-inclusion-and>.

<sup>20</sup> Voir <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/510a82b5-en/index.html?itemId=/content/component/510a82b5-en>.

<sup>21</sup> Voir <https://dial.global/research/case-study-india-consent/>.

<sup>22</sup> Voir <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-87780.html>.



27. Une répartition équitable des avantages tirés de l'économie numérique passe par l'adoption de cadres de gouvernance favorables à la circulation des données. Comme expliqué plus haut, le paysage mondial de la gouvernance des données est fragmenté, car les pays n'adoptent pas tous la même approche de la régulation des flux transfrontières de données et de la préservation de la sécurité des données. Une enquête récemment menée par la CNUCED a mis en lumière l'hétérogénéité des approches nationales et l'absence de définitions communes des notions de base en lien avec les données et les flux de données<sup>23</sup>. Les diverses taxonomies employées pour classifier les types de données reposent parfois sur des critères différents. Les données peuvent par exemple être : collectées à des fins sociales ou commerciales ; utilisées par le secteur public ou par le secteur privé ; instantanées ou rétrospectives ; sensibles ou non ; personnelles ou non. De telles différences d'interprétation de termes et de principes clefs pourraient entraver les débats internationaux et, en définitive, l'interopérabilité des mécanismes d'accès aux données et de partage de données, notamment au niveau international. Toutefois, des éléments communs semblent se dégager des définitions de certaines notions, comme celles de données personnelles ou de données sensibles, et pourraient servir de points de départ à des discussions plus approfondies.

28. Comme expliqué plus haut, les principaux bénéficiaires de l'exploitation des données sont avant tout les plateformes dotées d'un grand pouvoir de marché, qui sont implantées dans un petit nombre de pays où la transition numérique a déjà bien avancé. Par conséquent, l'instauration d'une politique de la concurrence adaptée à l'économie numérique est une importante condition préalable à une répartition plus équitable des bénéfices tirés des données. Avant l'avènement de l'économie fondée sur les données, l'accent était mis, dans les réglementations antitrust, sur le préjudice causé aux consommateurs par la hausse des prix. Ces dernières années, le point de vue des spécialistes de la concurrence et des organismes chargés de faire respecter les règles de concurrence a évolué, et ceux-ci sont désormais plus favorables à des modifications des lois sur la concurrence, à la réglementation *ex ante*, à la collecte et à l'analyse de données dans le cadre des enquêtes de concurrence, ainsi qu'au recours à des études de marché et à d'autres outils nouveaux<sup>24</sup>. Les critères d'évaluation du préjudice subi par les consommateurs pourraient être élargis, par exemple, à des considérations relatives au respect de la vie privée, à la protection des données personnelles, à la liberté de choix, à la structure du marché, aux coûts de transfert et aux effets de verrou. En outre, une politique de la concurrence pourrait devoir être élaborée et appliquée à l'échelle régionale ou mondiale afin de circonscrire le pouvoir de marché des grandes plateformes numériques.

29. Enfin, la fiscalité est un autre domaine dans lequel des mesures peuvent être prises pour garantir une distribution plus équitable des retombées de l'économie numérique. Il s'agit notamment de réfléchir à la façon dont les droits d'imposition devraient être répartis pour éviter le risque d'une sous-imposition des grandes plateformes numériques. Actuellement, les bénéfices sont rarement imposés là où la valeur est créée. Les consommateurs des pays en développement contribuent grandement à la création de valeur par les grandes plateformes numériques, et certains estiment que, par conséquent, les autorités de ces pays devraient avoir le droit de soumettre ces entreprises à un impôt juste. En 2021, 134 pays ont adhéré à un nouveau cadre de réforme de la fiscalité internationale, défini dans le contexte du Cadre inclusif de l'Organisation de coopération et de développement économiques et du Groupe des Vingt sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, au sein duquel est débattue l'instauration d'un taux minimum d'imposition des sociétés au niveau mondial<sup>25</sup>. Il reste toutefois à voir si ce nouveau cadre offre un moyen viable de redistribuer les gains des grandes entreprises multinationales au bénéfice des pays en développement, compte tenu de la relative faiblesse des taux d'imposition convenus et de la structure des règles d'imposition<sup>26</sup>. Dans le même temps, à mesure que l'environnement fiscal évolue, il est essentiel d'assurer une participation plus large et plus inclusive des pays en développement

<sup>23</sup> CNUCED, 2023, *G[rup of] 20 Members' Regulations of Cross-Border Data Flows and Data Free Flow with Trust* (publication des Nations Unies, Genève) (ci-après « CNUCED, 2023 »).

<sup>24</sup> TD/B/C.I/CLP/57.

<sup>25</sup> Voir <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/beps/declaration-sur-une-solution-reposant-sur-deux-piliers-pour-resoudre-les-defis-fiscaux-soulevés-par-la-numerisation-de-l-economie-juillet-2021.htm>.

<sup>26</sup> Voir <https://www.southcentre.int/tax-cooperation-policy-brief-27-21-december-2022/>.

aux débats internationaux sur la fiscalité de l'économie numérique, notamment en renforçant le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, de manière à garantir une répartition plus équitable des bénéfices tirés des données à l'échelle mondiale<sup>27</sup>.

### **III. Remédier aux difficultés que soulève l'économie numérique dans les pays en développement : politiques et mesures de soutien nationales et internationales**

30. Pour tirer efficacement parti des données dans les contextes de l'économie numérique et du Programme 2030, les pays doivent élaborer des politiques dans une multitude de domaines aux niveaux national, régional et international. La raison en est la nature multidimensionnelle des données. Tous les pays, quel que soit leur niveau de développement, doivent se doter de stratégies globales de gouvernance des données, fondées sur des approches associant tous les échelons de l'administration, notamment sur des contributions multipartites, étant entendu que les données ont un rôle à jouer dans tous les ministères d'exécution. Cependant, les politiques nationales ont leurs limites, compte tenu de la structure internationale d'Internet, de la forte concentration du pouvoir de marché dans les mains d'un petit nombre d'entreprises multinationales, des questions de compétence en jeu, ainsi que des capacités de réglementation et des moyens d'action requis. La coopération internationale est donc essentielle pour assurer une circulation des données aussi libre que possible et nécessaire tout en garantissant une répartition plus équitable des retombées de l'économie numérique, tant entre les pays qu'à l'intérieur de ceux-ci, et en limitant les risques que posent les flux de données. Dans la présente section, le secrétariat décrit des politiques que les pays pourraient adopter aux échelons national et international, ainsi que des mesures de soutien susceptibles de contribuer à créer les conditions d'une distribution plus équitable des retombées de l'économie numérique.

#### **A. Politiques nationales sur les données**

31. Certains pays en développement ont adopté de nouveaux textes de loi en vue de remédier aux difficultés qu'ils rencontrent dans le contexte de l'économie numérique. L'Inde a par exemple introduit en novembre 2022 un avant-projet de loi sur la protection des données personnelles avec pour objectif d'alléger les restrictions auxquelles sont soumis les flux de données transfrontières et d'imposer des sanctions plus sévères en cas d'atteinte à la protection des données<sup>28</sup>. L'Indonésie, pour sa part, a adopté en septembre 2022 une loi sur la protection des données personnelles dans le but de prévenir les atteintes à la protection des données et la surveillance en ligne<sup>29</sup>. Parallèlement, les lois, réglementations et politiques déjà en place dans des domaines tels que la protection des consommateurs, les flux transfrontières de données, la cybercriminalité, la propriété des données, l'accès aux données, les transactions électroniques et la fiscalité doivent être revues et adaptées au contexte actuel. Les pays les moins avancés, en particulier, doivent adopter des lois et réglementations sur ces questions clefs.

#### **B. Renforcement des capacités nationales**

32. S'ils veulent pouvoir transformer leurs données en informations numériques, les pays doivent se doter des compétences nécessaires pour créer de la valeur à partir des données recueillies. La mise en place de programmes de renforcement des capacités dans les pays en développement est donc indispensable pour que ces pays puissent capter les retombées de l'économie numérique. Il convient notamment d'accélérer le renforcement des capacités des décideurs, de sorte que les cadres juridiques et réglementaires soient en phase avec le progrès

<sup>27</sup> CNUCED, 2019.

<sup>28</sup> Voir <https://www.meity.gov.in/content/digital-personal-data-protection-bill-2022>.

<sup>29</sup> Voir IGNU Widiatedja et N. Mishra, 2022, « Establishing an independent data protection authority in Indonesia: A future-forward perspective », dans *International Review of Law, Computers and Technology*.

technologique. Il faut améliorer leur compréhension de diverses technologies, des modèles d'activité connexes, des incidences de l'essor de l'économie numérique sur les finances publiques, ainsi que des questions relatives à la vie privée, à la sécurité, à la confiance et à d'autres droits de l'homme. En Allemagne, un manuel sur la mise en place d'un programme de renforcement des capacités des décideurs dans le domaine de l'intelligence artificielle (*Handbook for Implementing a Capacity-Building Programme for Policymakers on Artificial Intelligence*) a été publié dans le cadre d'un programme sur la transformation numérique au service du développement durable<sup>30</sup>. Pour accroître la capacité des acteurs des pays en développement à utiliser les outils fondés sur les données et à mettre au point de nouveaux outils, qui leur permettront de valoriser davantage les données, il faut élargir les possibilités de formation. En Inde, l'un des piliers du programme *Digital India*, principal programme public de promotion de la transformation numérique, porte sur l'emploi dans le domaine des technologies de l'information, et vise à doter les jeunes des compétences recherchées dans le secteur des services fondés sur les technologies de l'information et des communications<sup>31</sup>. Les pays peuvent envisager différentes options pour développer les compétences dans la filière numérique. Pour augmenter le nombre de travailleurs capables d'utiliser des outils fondés sur les données, par exemple, les programmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels peuvent être une bonne solution. L'élargissement des programmes d'enseignement supérieur de qualité et des activités de formation spécialisées (formations intensives au codage, etc.) peut favoriser la mise au point de nouveaux outils fondés sur les données. Au Rwanda, la Carnegie Mellon University Africa propose, à l'intention des étudiants de l'ensemble du continent, des cours de troisième cycle sur les technologies de l'information et l'intelligence artificielle<sup>32</sup>.

### C. Création d'un environnement porteur, renforcement des capacités et développement des infrastructures : mesures internationales de soutien

33. Pour promouvoir l'économie numérique, les pays doivent aussi créer les conditions d'un environnement porteur. Dans ce contexte, il importe d'adopter des approches multidimensionnelles, qui associent non seulement les différents ministères, mais aussi les autres parties prenantes. Diverses évaluations des cadres nationaux de promotion du commerce électronique et de l'économie numérique ont montré que la coordination interministérielle était nécessaire pour surmonter les obstacles rencontrés, car la transition numérique avait une incidence sur les compétences de nombreux ministères et autres services de l'État. En outre, il est important, dans l'élaboration des stratégies publiques, de veiller à la participation d'une multitude de parties prenantes, dont les acteurs de la société civile, les entreprises et les entrepreneurs, en particulier les femmes. Des évaluations de l'état de préparation de divers pays au commerce électronique et à l'économie numérique ont été menées dans le cadre : des travaux que le Centre du commerce international consacre au commerce numérique et électronique ; du Programme pour le développement de l'économie numérique dans le Pacifique, lancé conjointement par la CNUCED, le Fonds d'équipement des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour le développement ; des évaluations de l'état de préparation au commerce électronique de la CNUCED, qui s'accompagnent d'un appui à l'élaboration de stratégies, notamment d'un mécanisme d'aide à l'application des recommandations issues de l'évaluation initiale, de suivi des progrès et de recensement des domaines dans lesquels une assistance plus soutenue pourrait être nécessaire ; des diagnostics de l'état de l'économie numérique de la Banque mondiale<sup>33</sup>.

<sup>30</sup> Voir <https://www.bmz-digital.global/en/overview-of-initiatives/fair-forward/>. Un accord a récemment été conclu sur l'adoption d'approches communes de la protection de la vie privée et d'autres droits de l'homme et libertés fondamentales dans les cas où les autorités chargées de la sécurité nationale et de l'application des lois doivent accéder à des données personnelles, voir <https://www.oecd.org/newsroom/landmark-agreement-adopted-on-safeguarding-privacy-in-law-enforcement-and-national-security-data-access.htm>.

<sup>31</sup> Voir <https://digitalindia.gov.in/content/programme-pillars>.

<sup>32</sup> Voir <https://www.africa.engineering.cmu.edu/about/index.html>.

<sup>33</sup> Voir <https://intracen.org/our-work/topics/goods-and-services/e-commerce-policy> ; <https://unctad.org/topic/ecommerce-and-digital-economy/pacific-digital-economy-programme> ;

34. Au-delà des évaluations de l'état de préparation, une multitude d'initiatives visent à consolider les capacités des pays en développement. On peut citer : le programme du Système douanier automatisé, dans le cadre duquel la CNUCED aide les pays à adapter leurs procédures douanières au commerce électronique international en prêtant une attention particulière aux petites entreprises ; le programme de formation au commerce électronique que le Cadre intégré renforcé et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique mènent à l'intention des entrepreneuses d'Asie du Sud<sup>34</sup> ; le Programme pour le développement de l'économie numérique dans le Pacifique, qui vise à former les organismes nationaux de statistique de la région à la collecte de données sur l'économie numérique aux fins de l'établissement de statistiques officielles en la matière. Les besoins de renforcement des capacités restent toutefois considérables. Ainsi, l'organisation, à l'intention des fonctionnaires et de la population dans son ensemble, d'activités de renforcement des capacités en lien, par exemple, avec les aspects juridiques du commerce électronique, les paiements électroniques et les compétences dont ont besoin les entrepreneurs, demeure une priorité pour de nombreux pays bénéficiaires du programme d'évaluation de l'état de préparation au commerce électronique, plusieurs années après l'évaluation initiale<sup>35</sup>.

35. Les difficultés d'accès à Internet à haut débit restent un obstacle majeur à l'essor de l'économie numérique dans de nombreux pays en développement. En particulier, les efforts faits pour desservir les endroits les plus reculés doivent être intensifiés. L'Union internationale des télécommunications a par exemple créé la Coalition pour le numérique « Partner2Connect », dont le but est de faciliter l'accès au numérique, de promouvoir l'adoption des technologies numériques et de favoriser la création de valeur dans l'économie numérique. Il importe également d'aider les pays à se doter d'infrastructures de données à la fois sécurisées et efficaces. En 2021, le Sénégal a inauguré un nouveau centre de données, créé avec l'aide de la Chine pour héberger toutes les données des organismes publics et offrir un espace de stockage aux acteurs du secteur privé<sup>36</sup>.

#### **IV. La mise en œuvre du Programme 2030 : implications des flux transfrontières de données aux niveaux régional et international**

36. L'augmentation du volume des flux transfrontières de données s'est accélérée ces trois dernières années sous l'effet de la pandémie. Dans ce contexte, les pays élaborent de plus en plus de politiques relatives à ces flux dans le but d'atteindre leurs objectifs nationaux. Il y a cependant un risque que les approches nationales du contrôle des flux transfrontières de données conduisent à une fragmentation d'Internet et que la contribution du partage de données au développement et à la mise en œuvre du Programme 2030 soit ainsi considérablement amoindrie. Une approche mondiale de la gouvernance des données pourrait donc être bénéfique. La place croissante qu'occupent les débats sur les flux transfrontières de données dans diverses instances régionales et internationales met en évidence la nécessité d'un consensus plus large.

37. Du fait de leur caractère international, les flux de données sont un thème de plus en plus souvent abordé dans le contexte des négociations commerciales, et du commerce numérique en particulier, puisque les échanges de biens et services numériques reposent sur ces flux. Dans les débats régionaux et internationaux sur les flux de données, l'accent est surtout mis sur leur contribution à la croissance économique (ODD 8). La question des flux de données a récemment été abordée dans le cadre de l'Initiative conjointe de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur le commerce électronique, à laquelle participent 87 Membres de l'OMC, mais aussi de divers accords bilatéraux de libre-échange et de partenariat économique, de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste, de

<https://unctad.org/topic/ecommerce-and-digital-economy/etrade-readiness-assessments-of-LDCs> ; <https://www.worldbank.org/en/programs/all-africa-digital-transformation/country-diagnostics>.

<sup>34</sup> Voir <https://unctad.org/publication/fast-tracking-implementation-etrade-readiness-assessments-second-edition>.

<sup>35</sup> Ibid.

<sup>36</sup> Ibid. Voir aussi <http://apanews.net/en/news/senegal-opens-first-national-data-center>.

l'Alliance du Pacifique, de l'accord plurilatéral sur le commerce des services, de l'accord sur le Partenariat économique global régional et de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique, pour ne citer que quelques exemples<sup>37</sup>.

38. Les flux de données et le commerce sont souvent évoqués dans le même contexte, mais il s'agit de deux choses différentes, qui ne peuvent être confondues dans le cadre de l'élaboration des politiques. Les lois et réglementations les plus récentes sur les données et les flux de données ne se limitent pas aux aspects commerciaux. Il est ressorti d'une enquête de la CNUCED que le ministère du commerce était souvent l'entité chargée des questions relatives à la gouvernance des données<sup>38</sup>. Au niveau international, la problématique des flux transfrontières de données est avant tout abordée dans le contexte des accords commerciaux. Une grande partie des données a trait au commerce, mais toutes les données ne sont pas liées à des transactions commerciales. Comme expliqué plus haut, la régulation des flux de données soulève des questions relatives au respect de la vie privée et d'autres droits de l'homme, à la sécurité et à l'environnement.

39. L'équité est au cœur du Programme 2030 et doit également être une préoccupation dans tout cadre de gouvernance des flux transfrontières de données. Jusqu'à présent, les pays en développement se sont souvent heurtés à des difficultés liées aux asymétries de pouvoir qui influencent l'issue des négociations commerciales. Si les cadres de gouvernance des données sont négociés dans un contexte commercial, il y a un risque que ces asymétries influent aussi sur les politiques relatives aux flux transfrontières de données, auquel cas les priorités et préoccupations des pays, en particulier celles des pays en développement, pourraient ne pas être suffisamment prises en compte.

40. De surcroît, comme les données sont collectées et stockées à une multitude d'endroits à travers le monde par des entités tant publiques que privées, et utilisées simultanément par des internautes de la planète entière, une approche multipartite est la plus adaptée pour maximiser les retombées et les répartir au mieux entre tous les acteurs des différents maillons de la chaîne de valeur des données. Or les négociations commerciales restent essentiellement des négociations d'État à État et ne sont pas menées selon une approche multipartite.

41. Au-delà des forums commerciaux, des débats sur les flux transfrontières de données ont lieu au sein d'une multitude d'instances régionales et internationales. À l'échelle régionale, de nombreux débats visent à renforcer la collaboration entre les acteurs du secteur numérique et à créer des débouchés adaptés au contexte régional, qui permettraient de réduire la dépendance à l'égard des entreprises dominantes d'un petit nombre de pays. La création de véritables mécanismes régionaux de gouvernance des données pourrait accroître la compétitivité des pays en développement et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs du Programme 2030<sup>39</sup>. On peut citer à cet égard les initiatives suivantes : le Cadre stratégique de l'Union africaine en matière de données et la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel ; les initiatives lancées par l'Association de coopération économique Asie-Pacifique dans le but de faciliter la circulation des données (Internet and Digital Economy Road Map, par exemple) ; les initiatives mises en place par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sur des questions telles que le commerce électronique, la protection des données personnelles, la gouvernance des données numériques et les clauses contractuelles types pour les flux transfrontières de données ; le règlement général sur la protection des données, la législation sur les services numériques et la législation sur les marchés numériques de l'Union européenne ; le plan d'action en faveur du numérique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (eLAC), qui vise à encourager l'utilisation des technologies numériques en tant qu'instruments de promotion du développement durable.

42. À l'échelon international, une multitude d'initiatives ont trait à des aspects particuliers des flux transfrontières de données et de leurs implications économiques, sociales et environnementales, comme le respect de la vie privée ou la protection des données personnelles. Par exemple, la Convention pour la protection des personnes à l'égard du

<sup>37</sup> Voir [https://www.wto.org/french/tratop\\_f/ecom\\_f/joint\\_statement\\_f.htm](https://www.wto.org/french/tratop_f/ecom_f/joint_statement_f.htm) ; CNUCED, 2021, p. 142.

<sup>38</sup> CNUCED, 2023.

<sup>39</sup> Voir C. Foster et S. Azmeh, 2020, « Latecomer economies and national digital policy: An industrial policy perspective », dans *Journal of Development Studies*, 56(7):1247–1262.

traitement automatisé des données à caractère personnel, accompagnée de ses protocoles, est le premier instrument international juridiquement contraignant sur la protection des données. Élaboré sous les auspices du Conseil de l'Europe, il est ouvert à l'adhésion de tous les pays<sup>40</sup>. L'Organisation de coopération et de développement économiques, pour sa part, a adopté des recommandations sur le respect de la vie privée et la compatibilité entre les différentes approches nationales de la gouvernance des données. Cependant, de telles initiatives ne s'appliquent souvent qu'à un nombre limité de pays. Depuis la présidence du Japon en 2019, le Groupe des Vingt débat de la question de la libre circulation des données en toute confiance. En 2022, sous la présidence de l'Indonésie, il a créé un groupe de travail sur l'économie numérique (Digital Economy Working Group), qui s'est penché sur la libre circulation des données en toute confiance et sur les flux transfrontières de données, notamment dans le but de promouvoir le développement durable. En 2023, sous la présidence de l'Inde, le Groupe de travail sur le développement s'intéressera à la question des données au service du développement dans le contexte du Programme 2030. Le Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour les technologies et la CNUCED ont contribué à des réunions du Groupe de travail<sup>41</sup>.

43. Actuellement, les cadres régionaux et internationaux de gestion des flux transfrontières de données sont limités dans leur portée géographique et dans leur champ d'application. De telles restrictions entravent la prévention efficace des risques, empêchent la répartition équitable des retombées de ces flux et nuisent par conséquent à la mise en œuvre du Programme 2030. Pour que les données contribuent aux ODD, les débats sur l'adoption de nouvelles dispositions réglementaires doivent tenir compte des implications tant économiques que non économiques des données, et associer un nombre de pays aussi grand que possible, de manière à garantir une approche équilibrée, inclusive et mondiale de la gouvernance des données.

## V. Orienter le débat sur la gouvernance des données de manière à maximiser la contribution des données au développement

44. Compte tenu des disparités économiques, politiques et culturelles entre pays, il est compréhensible que les opinions diffèrent quant à la gouvernance des données. Des divergences d'intérêt peuvent provoquer des tensions entre et dans les pays, notamment entre différents acteurs (pouvoirs publics, communautés, grandes et petites entreprises privées du secteur numérique ou d'autres secteurs, société civile, particuliers, etc.). Les solutions mondiales sont difficiles à trouver, mais elles sont importantes pour permettre aux pays de tirer parti des possibilités offertes par les données tout en atténuant les risques posés par la rapide évolution des économies et des sociétés fondées sur les données. Du fait de la multiplicité des vues et des opinions sur la gouvernance des données, les débats internationaux n'ont pas encore abouti à un consensus. Pourtant, au vu de la place grandissante qu'occupent les données et les flux de données dans l'économie mondiale, il est urgent, pour les mettre au service du développement, de les réglementer de manière adéquate au niveau international. Pour ce faire, il faut prendre en considération toutes les dimensions des données, tant économiques que non économiques. Les pays doivent aussi garder à l'esprit les principaux obstacles qu'il leur faut encore éliminer pour maximiser la contribution des données et des flux de données au développement.

45. Pour faire avancer les débats régionaux et internationaux sur la gouvernance des données au service du développement, il est important de mieux cerner les domaines où il pourrait y avoir des éléments communs ou au contraire des divergences dans les définitions nationales des notions relatives à la gouvernance des données, le but étant de trouver un terrain d'entente. Une attention particulière doit être prêtée aux approches susceptibles d'aider les pays à prendre pleinement en considération la nature multidimensionnelle des données et les points de vue des diverses parties prenantes dans l'élaboration et l'application de différentes lois et réglementations en lien avec les données et les flux de données. En outre, les débats pourraient devoir porter sur la façon de définir les conditions d'accès aux données

<sup>40</sup> Voir <https://www.coe.int/fr/web/data-protection/convention108-and-protocol>.

<sup>41</sup> Voir <https://www.g20.org/en/media-resources/press-releases/december-2022/first-working/>.

et les normes relatives aux données de manière à assurer leur contribution au développement durable. À cet égard, il convient de redoubler d'efforts pour mesurer la valeur des données et des flux transfrontières de données afin de mieux comprendre la nature de l'économie numérique et des changements que son essor suscite, ainsi que le phénomène de plateformes et la nécessité d'une gouvernance des plateformes.

46. Jusqu'à présent, les débats mondiaux sur les données n'ont, dans l'ensemble, pas été suffisamment inclusifs. Pour que la participation soit ouverte à tous les pays et à toutes les parties prenantes, il pourrait être préférable que ces débats se déroulent sous les auspices de l'ONU. Il importe également de tenir compte des besoins et des particularités culturelles des pays, ainsi que de leur niveau de développement, pour éviter que la création de valeur dans l'économie numérique fondée sur les données creuse davantage les inégalités.

47. Les entités des Nations Unies mettent en œuvre une multitude d'initiatives axées sur les données et la transition numérique. On peut mentionner que<sup>42</sup> :

a) Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme exécute le projet B-Tech, dont le but est d'offrir des orientations et des ressources aux entreprises pour les aider à appliquer les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ;

b) La Commission des Nations Unies pour le droit commercial international joue un rôle de coordination à l'échelle du système des Nations Unies, qui consiste, entre autres activités, à examiner des questions juridiques en lien avec le commerce numérique et l'économie numérique, notamment avec les services en nuage, les flux transfrontières de données et la confidentialité des données ;

c) Le Programme des Nations Unies pour le développement est l'un des champions de la Coalition pour le numérique au service de la durabilité environnementale, qui vise à promouvoir la durabilité numérique, c'est-à-dire la conception, la mise au point, le déploiement et la réglementation de technologies numériques de nature à accélérer le progrès vers un développement durable sur les plans social et environnemental ;

d) L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a défini une approche multipartite de l'élaboration d'orientations sur la réglementation des plateformes numériques pour promouvoir l'application de la Déclaration de Windhoek+30 sur l'information comme bien commun ;

e) La Commission de statistique a mis sur pied le Comité d'experts en mégadonnées et sciences des données en statistique officielle, et convoque le Forum mondial des Nations Unies sur les données du développement durable ;

f) L'Organisation mondiale de la Santé a créé une équipe spéciale sur les technologies, qui regroupe des représentants de 40 grandes entreprises du secteur technologique, et elle encourage les plateformes numériques à suivre certains grands principes permettant de reconnaître les sources crédibles d'informations sanitaires.

48. La CNUCED contribue aussi de plusieurs manières aux débats sur la gouvernance des données. On peut par exemple citer la publication du *Rapport sur l'économie numérique 2021* et les travaux du mécanisme intergouvernemental. La question de la gouvernance des données a été examinée à des sessions du Conseil du commerce et du développement, à des sessions du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique, et à la vingtième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence.

49. Les entités des Nations Unies ont déjà lancé de nombreuses initiatives axées sur la gouvernance des données, mais au vu de l'importance rapidement grandissante que prennent les données et les technologies numériques dans l'économie mondiale, ainsi que des besoins particuliers concernant leur gouvernance, il pourrait être nécessaire de créer, au niveau international, un organe de coordination spécialement chargé des questions relatives à la gouvernance mondiale des données et au développement, qui aurait pour mandat de coordonner de manière holistique les activités en lien avec les données à l'échelle du système des Nations Unies. Dans sa résolution 77/150, l'Assemblée générale a noté que l'économie

<sup>42</sup> CNUCED, 2021.

numérique représentait une part importante et croissante de l'économie mondiale et que la Commission de la science et de la technique au service du développement pourrait étudier le lien entre données et développement durable. L'un des avantages d'une telle approche serait que, bien que la Commission soit rattachée à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social, les débats ne se dérouleraient pas sous les auspices d'une entité particulière des Nations Unies. Des discussions sur la nécessité éventuelle de nouveaux mécanismes de coordination sont également en cours au sein du Conseil consultatif de haut niveau pour un multilatéralisme efficace, mis sur pied comme suite à la publication du rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun ».

50. Pour que l'ONU soit en mesure de jouer son rôle dans ce contexte, des liens efficaces doivent être établis avec les processus et initiatives en cours aussi bien au sein du système des Nations Unies qu'en dehors. Il pourrait s'agir d'initiatives multipartites, comme le Partenariat mondial pour les données du développement durable, ou d'initiatives menées par des États membres, des organisations de la société civile (DataspHERE Initiative, organisation non gouvernementale Information Technology for Change, etc.), des acteurs des milieux universitaires ou le secteur privé.

51. Selon toute vraisemblance, les débats sur la gouvernance des données vont devenir de plus en plus fréquents et porter de plus en plus souvent sur des questions opérationnelles. Il est possible, dans ce contexte, de tirer parti de processus existants, comme le Forum sur la gouvernance d'Internet ou l'examen des vingt premières années de mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information. Le Sommet de l'avenir, qui se tiendra en 2024, sera l'occasion pour les États membres de débattre de la gouvernance de l'économie numérique et des données entre eux et avec d'autres parties prenantes, et les préparatifs intergouvernementaux de l'élaboration du Pacte numérique mondial, qui seront facilités par le Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour les technologies, ainsi que par le Rwanda et la Suède, permettront aux États membres et aux autres parties prenantes de construire une vision commune de la coopération numérique dans le cadre d'un processus ouvert et inclusif.

52. Les pays doivent tirer pleinement parti de ces initiatives pour susciter des débats multidimensionnels et multipartites sur les moyens de mettre les données au service du Programme 2030 en instaurant une gouvernance efficace et des programmes de renforcement des capacités, dont l'objectif sera de résorber la fracture en matière de données et la fracture numérique.

---